



**HAL**  
open science

# Se déplacer et s'approvisionner dans la Guyenne du XVe siècle : un compte de voyage du sénéchal Olivier de Coëtivy

Charles Viaut

## ► To cite this version:

Charles Viaut. Se déplacer et s'approvisionner dans la Guyenne du XVe siècle : un compte de voyage du sénéchal Olivier de Coëtivy. *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de la France*, 2023, Année 2018, pp.23-48. hal-04120282

**HAL Id: hal-04120282**

**<https://shs.hal.science/hal-04120282>**

Submitted on 7 Jun 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

# SE DEPLACER ET S'APPROVISIONNER DANS LA GUYENNE DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE : UN COMPTE DE VOYAGE DU SÉNÉCHAL OLIVIER DE COËTIVY

par Charles VIAUT

La table aristocratique de la fin du Moyen Âge nous est, aujourd'hui, relativement bien connue. Aux chroniques et au résultat des fouilles archéologiques, déjà disponibles pour les siècles précédents, s'ajoutent désormais une riche documentation iconographique, ainsi que l'apport décisif des sources comptables de toutes sortes<sup>1</sup>. Ces dernières permettent, dans une certaine mesure, une approche quantitative des achats alimentaires par les hôtels seigneuriaux, ainsi qu'une évaluation précise de la nature des achats, de l'échelle des prix et du monde des fournisseurs. L'histoire de l'alimentation médiévale se fait, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle finissant, histoire comptable et histoire économique au sens propre du terme. Cependant, des zones d'ombre subsistent. Outre les limites bien connues de ces documents, qui passent largement sous silence l'autoproduction, la chasse, la consommation du fruit des redevances<sup>2</sup>, ils ne nous renseignent le plus souvent que sur l'alimentation du groupe seigneurial en ses résidences favorites. Or, l'aristocratie de la fin du Moyen Âge est fondamentalement nomade, et celle du XV<sup>e</sup> siècle ne déroge pas : bien que certaines résidences soient constamment privilégiées, le voyage et le déplacement entre châteaux, villes, monastères voire campement de tentes est une part intégrante du mode de vie seigneurial<sup>3</sup>. Cela l'est d'autant plus que le service des armes mène les seigneurs des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles à mener campagne dans des régions parfois éloignées, pour des durées parfois longues. Ces voyages, l'approvisionnement et les pratiques alimentaires particulières qui leur sont liées, nous échappent la plus grande partie du temps : quelques exceptions existent cependant, à l'image d'un compte de 1451, conservé aux Archives Nationales, au sein du chartrier de Thouars, sous la cote 1AP/565-4. Ce document nous invite à scruter de plus près l'alimentation d'un seigneur de la fin du Moyen Âge en voyage pour le service du roi, et qui plus est en pays occupé de fraîche date, puisqu'il s'agit de la Guyenne bordelaise, qui n'est définitivement soumise qu'en 1453, à Castillon.

---

<sup>1</sup> Voir notamment : Bruno LAURIOUX, « Cuisines médiévales (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles) », dans Jean-Louis FLANDRIN et Massimo MONTANARI (dir.), *Histoire de l'alimentation*, Paris, 1996, p. 459-477 ; Bruno LAURIOUX, *Une histoire culinaire du Moyen âge*, Paris, 2005 ; Bruno LAURIOUX, *Écrits et images de la gastronomie médiévale*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2011 ; Bruno LAURIOUX, *Manger au Moyen Âge : Pratiques et discours alimentaires en Europe au XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 2013 ; Florent QUELLIER (dir.), *Histoire de l'alimentation : de la préhistoire à nos jours*, Paris, 2021.

<sup>2</sup> Yann MOREL, « Les banquets à la cour de Bourgogne au XV<sup>e</sup> siècle : Récits des chroniqueurs et données des comptes », *Food and History*, 4-1, 2006, p. 67-84 ; Bruno LAURIOUX et Pauline MOIREZ, « Pour une approche qualitative des comptes alimentaires : cour de France et cour de Rome à la fin du Moyen Âge », *Food and History*, 4-1, 2008, p. 45-66 ; Philippe CONTAMINE, « Château, consommation et commercialisation dans la France de la fin du Moyen Âge : que faisait-on des redevances et des prélèvements seigneuriaux en nature ? Étude de cas », dans Jean-Marie CAUCHIES et Jacqueline GUISSSET (dir.), *Lieu de pouvoir, lieu de gestion : le château aux XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles : maîtres, terres et sujets*, Turnhout, 2011, p. 243-258.

<sup>3</sup> Voir notamment : Philippe CONTAMINE, *La noblesse au royaume de France de Philippe le Bel à Louis XII : essai de synthèse*, Paris, 1997 ; Marc RUSSON et Hervé MARTIN, *Vivre sous la tente au moyen âge : V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Rennes, 2010 ; Nicolas FAUCHERRE, Delphine GAUTIER et Hervé MOUILLEBOUCHE (dir.), *Le nomadisme châtelain, IX<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle : actes du sixième colloque international au château de Bellecroix, 14-16 octobre 2016*, Chagny, 2017.

Ce compte date, en effet, d'une année charnière de l'histoire de la conquête de la Guyenne : au printemps 1451, l'armée du roi de France, menée par Jean, fils naturel de Louis d'Orléans, conduit l'offensive dans la plus importante possession anglaise subsistant sur le continent. Les troupes anglaises et gasconnes étant alors trop peu nombreuses pour résister, Bordeaux capitule en juin, entraînant à sa suite les autres villes<sup>4</sup>. Après la fin de la conquête, le roi Charles VII confie la charge de sénéchal du duché à Olivier de Coëtivy, chevalier breton et seigneur de Taillebourg en Saintonge<sup>5</sup>. Cette charge est alors en bonne partie héritée de l'administration anglo-gasconne du duché et ne recoupe pas exactement celle des sénéchaux de France méridionale. Il s'agit d'assurer les prérogatives royales en matière de justice, ainsi que des fonctions militaires à partir de 1372<sup>6</sup>. Olivier, issu du lignage des sires de Coëtivy en Bretagne, est le frère cadet et l'héritier de Prigent VII de Coëtivy, amiral de France, largement possessionné lui-même en Aunis et Saintonge<sup>7</sup>. La charge confiée au seigneur de Taillebourg s'inscrit donc dans une certaine continuité territoriale, ses terres de Saintonge bordant directement celles du Bordelais au nord ; elle confirme également la confiance accordée aux membres du lignage de Coëtivy, dont la fortune est largement liée au service du dauphin, puis du roi Charles VII à partir du second tiers du XV<sup>e</sup> siècle.

Les dépenses de nourriture du voyage d'Olivier de Coëtivy, et du séjour à Bordeaux qui suit, sont toutes consignées dans un compte, sans titre, daté du 23 juin au 13 juillet 1451. Le statut exact de ce document est délicat à établir, en l'absence de titre explicite, de mention du scribe ou du contexte de l'établissement de cette pièce comptable. Cependant, son aspect grossier – sept folios papier –, simplement reliés par deux cordelettes de cuir, plaident pour une pièce comptable établie après le voyage du nouveau sénéchal à partir de brouillons, ou des déclarations du fourrier de la troupe. De fait, le scribe, qui emploie la première personne du singulier sans se nommer, indique à plusieurs reprises qu'il établit le total des dépenses à partir des achats réalisés durant le voyage, auquel il n'a pas participé semble-t-il. Cette hypothèse apparaît la plus plausible, compte tenu des conditions particulières du voyage, qui apparaissent particulièrement frustes.

## **L'itinéraire de la troupe de Coëtivy en Guyenne et en Saintonge**

Le 23 juin 1451, le seigneur de Taillebourg se trouve en Bazadais, dans la petite ville de La Réole, serrée autour de son prieuré et de son château sur les coteaux de la rive droite de la Garonne, en amont de Bordeaux. Le château des Quat' Sos, édifié sous le règne d'Henri III, à

---

<sup>4</sup> Malcolm VALE, *English Gascony 1399-1453 : a study of war, government and politics during the later stages of the hundred years' war*, Oxford, 1970 ; Xavier HÉLARY, « Effondrement et renaissance (1415-1453) », dans *Histoire militaire de la France*, Paris, 2018, p. 123-144.

<sup>5</sup> Paul MARCHEGAY, « La rançon d'Olivier de Coëtivy, seigneur de Taillebourg et sénéchal de Guyenne, 1451-1477 », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 38-1, 1877, p. 5-48, ici p. 5.

<sup>6</sup> Anne ZINK, « Les cadres stables et vivants », *Pays ou circonscriptions : Les collectivités territoriales de la France du Sud-Ouest sous l'Ancien Régime*, Paris, 2000, p. 25-69 ; Sandrine LAVAUD, « Bordeaux à la fin du Moyen Âge ou le destin contraire d'une capitale régionale », dans *Sguardo lungimirante delle capitali : saggi in onore di Francesca Bocchi*, Rome, 2014, p. 143-164.

<sup>7</sup> Paul MARCHEGAY, *Documents relatifs à Prigent de Coëtivy, seigneur de Taillebourg et amiral de France, tirés du chartrier de Thouars*, Tours, 1878.

la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, y est alors la résidence privilégiée des sénéchaux anglo-gascons de la Guyenne ducale<sup>8</sup>. Le 23 juin, à la semonce du roi, Olivier de Coëtivy se met en route pour le rencontrer à Taillebourg. Il est accompagné de dix hommes et onze chevaux, la troupe comptant onze hommes et douze chevaux en tout. On trouve parmi ceux-ci les dénommés Guillaume, Yvonet Ternier, Jaquet Durandeu, Baillet, le « grant Colin », Braquet, Keradenec, Pauler, le Bahu, ainsi qu'un « mareschal », nommé plus loin « Jamet », et un « barbier »<sup>9</sup>. L'utilisation de sobriquets, voire du seul prénom, tend à montrer la familiarité du scribe avec la troupe. Le statut socio-professionnel de ces hommes reste incertain : outre le maréchal-ferrant et le barbier désignés par leur profession et non par leur nom, les autres pourraient être des hommes d'armes et des palefreniers. Yvonet Treves semble jouer le rôle de fourrier de la compagnie : les comptes notent qu'il est en charge de l'achat des fournitures nécessaires, il s'agit des « despences faictes par Yvonet »<sup>10</sup>.

La troupe est conduite par une guide à travers le haut Entre-deux-Mers bazadais, depuis la Sauveterre<sup>11</sup>, jusqu'à Pujols<sup>12</sup>, ce qui semble indiquer qu'aucun des hommes présents n'est gascon et ne connaît le pays. La troupe se retrouve à Libourne pour souper. Coëtivy et ses hommes font halte six jours durant à la bastide de Libourne, alors l'une des villes les plus importantes du Bordelais, et principal port de la basse vallée de la Dordogne<sup>13</sup>. Le 24 juin, le sire de Taillebourg part à la rencontre de Jean Le Boursier, seigneur d'Esternay, commandant de la flotte royale en Guyenne<sup>14</sup>, et en revient le soir.

Le samedi suivant, 26 juin, est la date du départ pour Taillebourg. L'Isle est passée à Guîtres ; puis Coëtivy et ses hommes parviennent à Pons le soir même après une rude chevauchée, représentant environ 90 kilomètres d'une seule traite, avec un seul arrêt mentionné à Saint-Maigrin pour déjeuner<sup>15</sup>. La rencontre avec le roi a lieu à Taillebourg le lendemain. Une fois sa lettre « touchant l'office de sénéchal »<sup>16</sup> obtenue, Olivier de Coëtivy et ses hommes reviennent au château de Pons, tandis que l'un d'entre eux, Pauler, se rend à Saint-Jean d'Angély acheter des tissus et se procurer « le seel de la lecture que Mons<sup>f</sup> obtin du Roy adressee à Mess<sup>rs</sup> de Dunoys et le chancelier touchant l'office de sénéchal »<sup>17</sup>.

Le mardi 29 juin, Coëtivy et sa petite troupe partent pour Talmont<sup>18</sup>, sur les rives de la Gironde. Le nouveau sénéchal de Guyenne y embarque pour Bordeaux où il s'établit à partir

---

<sup>8</sup> Jacques GARDELLES, *Les Châteaux du Moyen Âge dans la France du Sud-Ouest : la Gascogne anglaise de 1216 à 1327*, Genève, 1972.

<sup>9</sup> A.N., 1AP/565<sup>4</sup>, fol. 1r<sup>o</sup>.

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> Auj. Sauveterre-de-Guyenne, Gironde.

<sup>12</sup> Pujols, Gironde. Il est bien question ici du diocèse de Bazas, qui s'étendait jusqu'à la rive sud de la Dordogne.

<sup>13</sup> Michel BOCHACA, *Villes et organisation de l'espace en Bordelais (vers 1300 - vers 1550)*, Paris, 2015 ; Nathalie CROUZIER-ROLAND, « Des villes fluviales du Bordelais aux XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles : Bordeaux, Bourg sur Gironde, Saint-Macaire et Libourne, des pôles économiques et politiques entre rivalités et alliances », dans Marie-Françoise ALAMICHEL (dir.), *Les villes au Moyen Âge en Europe occidentale (ou comment demain peut apprendre d'hier)*, Marne-la-Vallée, 2018, p. 75-99.

<sup>14</sup> Guillaume LESEUR, *Histoire de Gaston IV, comte de Foix : chronique française inédite du XV<sup>e</sup> siècle*, éd. Henri COURTEAULT, Paris, 1893, 2 vol, t.1 p.202.

<sup>15</sup> A.N., 1AP/565<sup>4</sup>, fol. 1v<sup>o</sup>.

<sup>16</sup> A.N., 1AP/565<sup>4</sup>, fol. 2r<sup>o</sup>.

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> Auj. Talmont-sur-Gironde, Charente-Maritime.

du 1<sup>er</sup> juillet<sup>19</sup>. Les hommes qui l'avaient suivi jusque-là l'accompagnent, à l'exception de Pauler, venant à Blaye depuis Saint-Jean d'Angély, puis à Bordeaux, également par le fleuve, le lendemain. Le lieu du séjour bordelais du nouveau sénéchal est incertain. Il ne s'agit certainement pas du vieux palais de l'Ombrière, aux fonctions purement administratives déjà au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>20</sup>. Le seigneur de Taillebourg s'installe probablement dans un logis urbain plus confortable. Cependant, seule une tour est mentionnée dans le document, « Ouatfele »<sup>21</sup>. La tour de *Wataffel* est située à l'embouchure de la Devèze sur la Garonne, à peu de distance du palais de l'Ombrière. Cette tour carrée est mentionnée dès 1406, et elle est également appelée de *Luc-Majou* ou de *Bessan*<sup>22</sup> ; servant de chai ou encore de prison au cours du XV<sup>e</sup> siècle, il semble qu'elle ait été investie à l'occasion par le sénéchal. Elle se trouve en effet à un emplacement stratégique, sur la Garonne, et à peu de distance du palais de l'Ombrière. Le séjour bordelais de Coëtivy, renseigné par le compte, dure jusqu'au 13 juillet de l'année 1451.

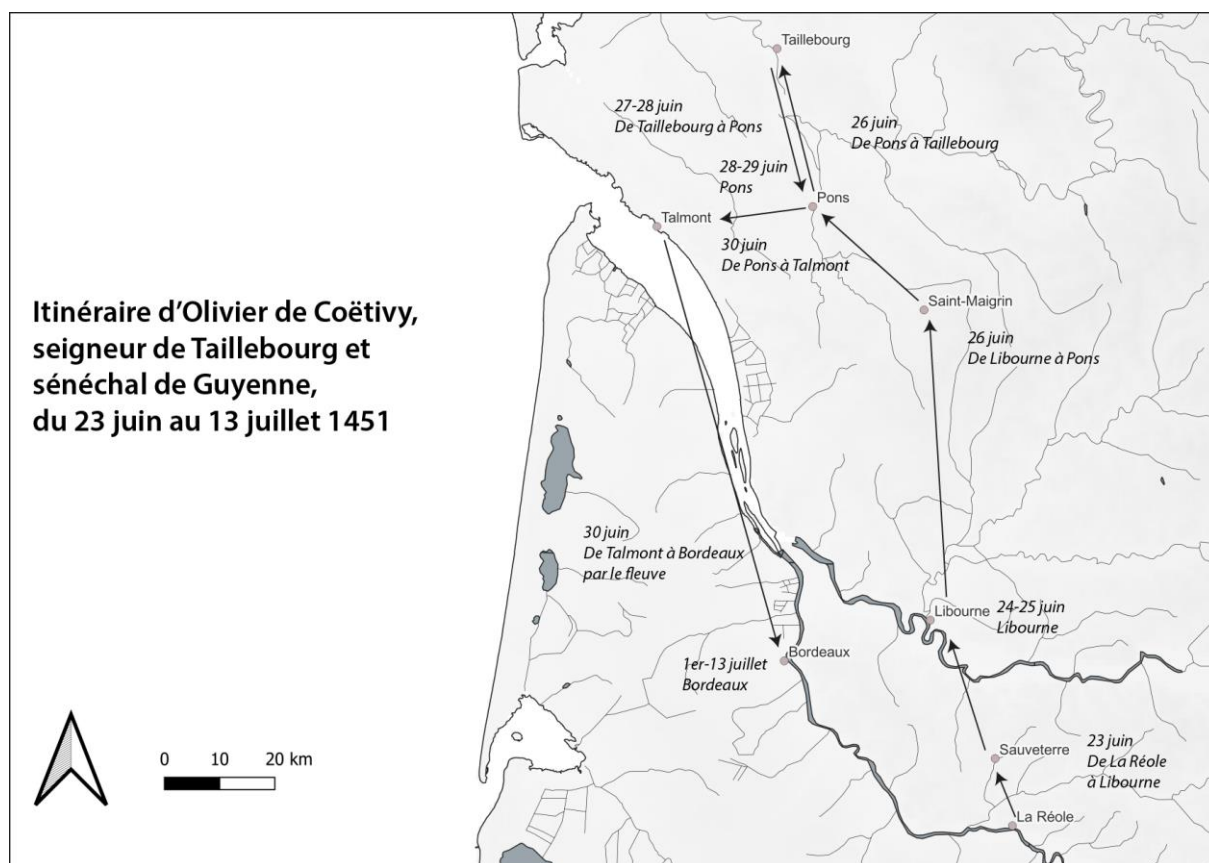


Figure 1 Itinéraire d'Olivier de Coëtivy en juin-juillet 1451. Conception et réalisation Ch. Viaut

<sup>19</sup> A.N., 1AP/565<sup>4</sup>, fol. 3v<sup>o</sup>.

<sup>20</sup> Marie FAURE, *Le palais de l'Ombrière : le château oublié de Bordeaux*, Bordeaux, 2020.

<sup>21</sup> A.N., 1AP/565<sup>4</sup>, fol. 6r<sup>o</sup>.

<sup>22</sup> Léo DROUYN, *Bordeaux vers 1450 : description topographique*, Bordeaux, 1874, p.14 et 109-110. Voir également Pierre REGALDO-SAINT-BLANCARD, « Municipalité, défense et apparat : l'enceinte du bourg et la porte Saint-Eloi de Bordeaux. », dans *Demeurer, défendre et paraître: orientations récentes de l'archéologie des fortifications et des résidences aristocratiques médiévales entre Loire et Pyrénées : actes du colloque de Chauvigny*, dir. Luc BOURGEOIS et Christian REMY, Chauvigny, 2014, p. 447-469.

## Approvisionnement et alimentation, de la route à la ville

Le compte de voyage d'Olivier de Coëtivy ne concerne pas uniquement l'approvisionnement alimentaire de la troupe, mais aussi l'achat d'autres fournitures, notamment des tissus, des vêtements et des fournitures pour les chevaux, ainsi que le paiement et la nourriture des différents guides et mariniers employés durant le périple. Néanmoins, nous nous concentrons ici sur l'aspect purement alimentaire de ce compte.

L'analyse globale de la répartition de la dépense montre la place très importante prise par ces deux denrées : le pain et le vin représentent 45 % de la dépense totale des trois semaines de voyage consignée dans le cahier de comptes. La place de la viande, lard y compris, est également très importante avec près d'un quart des dépenses. La nourriture des chevaux doit également être assumée : avoine et herbe représentent un dixième des dépenses, sans compter leur ferrage. L'analyse qualitative des denrées les plus couramment achetées donne à voir encore une fois l'importance du pain et du vin, ce dernier acheté plutôt sous forme de pots que de barriques. Il s'agit en effet d'un approvisionnement destiné à une consommation immédiate, sur la route ou dans un logis temporaire. Les viandes les plus représentées sont le bœuf, le mouton et le lard de porc, couramment consommées par toute la troupe sur la route de Taillebourg, conjointement avec les œufs. Il convient cependant de distinguer trois contextes de consommation différents : la route, les arrêts ponctuels dans des villes et des châteaux, et le long séjour à Bordeaux, début juillet 1451.

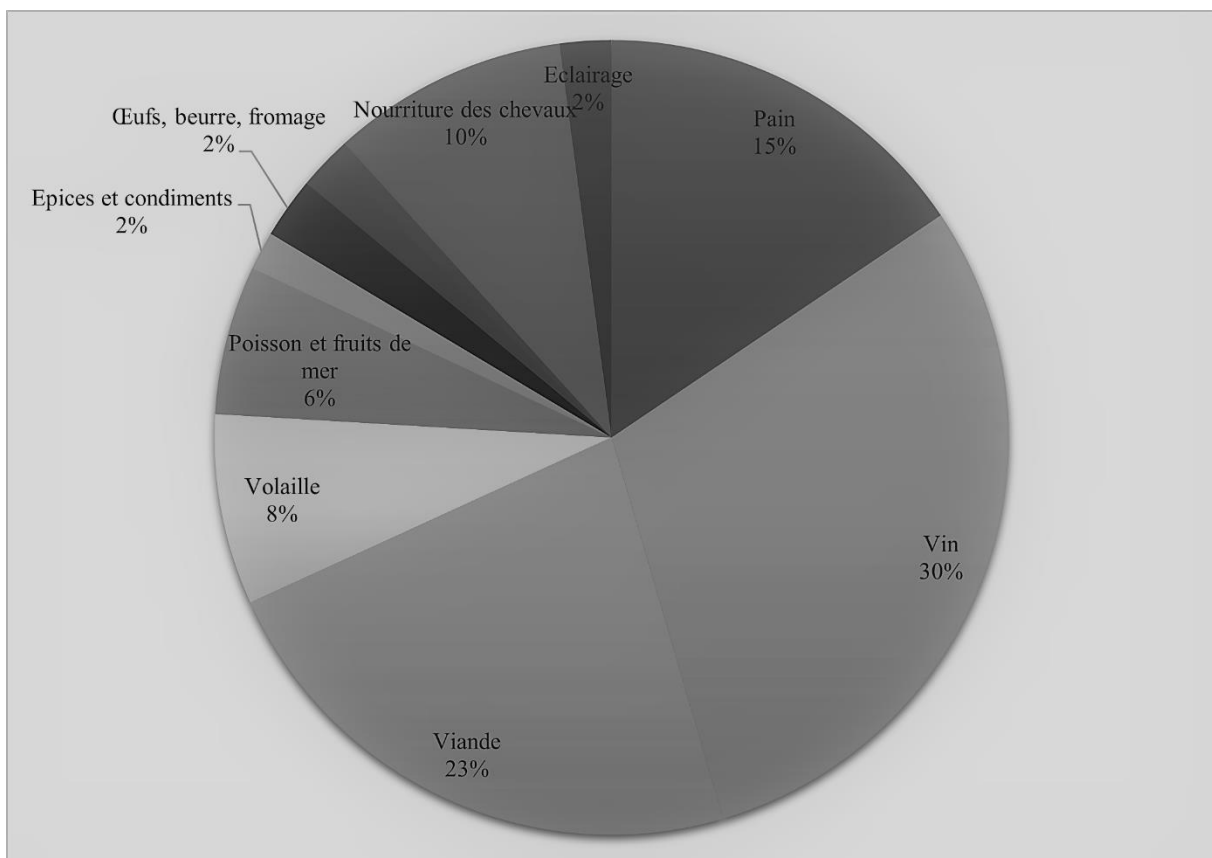


Figure 2 Graphique de la répartition des dépenses courantes par poste pour le voyage d'Olivier de Coëtivy en Bordelais et Saintonge (juin-juillet 1451)

Les phases de chevauchée, entre Libourne et Pons sont par exemple caractérisées par une alimentation particulière, fort peu élaborée : « à disner à champ », on consomme « pain vin eufs » et « cerises »<sup>23</sup>, soit des aliments de base, non préparés : il s'agit probablement d'œufs durs, bien connus dans les livres de cuisine de la fin du Moyen Âge, tel le *Mesnagier de Paris*<sup>24</sup>. De fait, les fournitures achetées à Libourne le jeudi 24 juin, en prévision du voyage, comptent du vin en abondance, du lard, des cerises, de l'herbe et de l'avoine pour les chevaux ; le lendemain, il s'agit d'œufs et de fromage. Il semble d'ailleurs que le fromage fasse partie des aliments privilégiés en situation de mobilité, peut-être autant en raison de son potentiel énergétique que de ses qualités de conservation. Ce compte présente ainsi un rarissime témoignage des pratiques alimentaires de voyage : ces repas légers, pris à cheval ou « à champ », ne sont habituellement renseignés ni par les sources littéraires, ni bien évidemment par l'archéologie, ni par les sources comptables. Olivier de Coëtivy semble s'en passer dès que possible, ce qui n'est pas le cas de ses hommes : à Taillebourg, le fourrier de la troupe se fournit à Saint-James, « au bout du pont de Taillebourg » pour l'alimentation des hommes, qui se compose de « pain, vin, eufs, beurre et lart »<sup>25</sup>.

À Libourne, l'approvisionnement de la troupe est marqué par la proximité de la rivière, avec notamment l'achat de moules et de deux aloses<sup>26</sup>. Ce dernier poisson, migrateur anadrome<sup>27</sup>, est fort prisé des repas de la noblesse aquitaine de la fin du Moyen Âge. De fait, l'aloise est naturellement présente dans les bassins fluviaux de la Loire, de la Gironde et de l'Adour : la consommation de sa chair délicate est bien attestée par l'archéologie et les comptes dans les résidences aristocratiques de Poitou et de Saintonge au XV<sup>e</sup> siècle<sup>28</sup>. À Pons, les repas comportent également du poisson frais. Les comptes de cuisine de ce château, connus pour le début du XV<sup>e</sup> siècle, attestent d'un approvisionnement direct depuis les ports de la côte saintongeaise ou l'estuaire de la Gironde en poisson frais de mer, tout particulièrement en merlus, congres et seiches<sup>29</sup>. La halte dans un château est également l'occasion de retrouver le goût du sucré fort apprécié au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, avec les « sucras »<sup>30</sup>, non formellement identifiés cependant.

L'alimentation d'Olivier de Coëtivy et de sa troupe à Bordeaux est tout aussi différente des repas pris sur la route. On ne se contente plus de pain, d'œufs et de lard ; les aliments achetés sont très semblables à ce qui serait attendu d'un séjour dans un château, à ceci près que le compte de dépense note également les achats de pain et de vin. Dans la situation plus sédentaire que représente le séjour à Bordeaux en juillet, les achats changent fortement, avec la consommation de poisson frais et de volaille ainsi que de chevreau et d'agneau. Les poissons frais sont couramment consommés, probablement en provenance de la Gironde, de la Dordogne ou de la Garonne pour les aloses, de l'océan ou du bassin d'Arcachon pour les merlus. Au début

---

<sup>23</sup> A.N., 1AP/565<sup>4</sup>, fol. 1v<sup>o</sup>.

<sup>24</sup> *Le Mesnagier de Paris*, éd. Georgine Elizabeth BRERETON et Janet Mackay FERRIER, Paris, 1994, p. 718.

<sup>25</sup> A.N., 1AP/565<sup>4</sup>, fol. 2r<sup>o</sup>.

<sup>26</sup> *Ibid.*, fol. 1v<sup>o</sup>.

<sup>27</sup> Patrick LOUISY, Didier MAGNAN et Thierry MAITRE-ALLAIN, *Les poissons d'Europe*, Paris, 2001, p. 34.

<sup>28</sup> Charles VIAUT, « À la table des princes... et des autres ». Consommation et pratiques alimentaires sur les sites castraux et élitaires du nord de l'Aquitaine et du centre-ouest de la France (X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) » Thèse de doctorat, Université de Poitiers, Poitiers, 2021.

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> A.N., 1AP/565<sup>4</sup>, fol. 2r<sup>o</sup>.

du XV<sup>e</sup> siècle, le poisson consommé à Bordeaux était ainsi largement importé du bassin de la Leyre et du pays de Buch, comme l'atteste un règlement de la jurade de Bordeaux pris en 1416 sur le poisson de Buch<sup>31</sup>. Le fromage et le beurre font l'objet d'achats fréquents ; cette faveur s'inscrit pleinement dans le contexte de l'évolution de la culture culinaire aristocratique française au XV<sup>e</sup> siècle. Le fromage, longtemps aliment rustique, est désormais valorisé, certains d'entre eux étant désormais connus par leur nom<sup>32</sup>. Quant au goût pour le beurre, il est possible que l'origine de Coëtivy et de certains de ces hommes soit un élément d'explication : à la fin du Moyen Âge, le stéréotype des Bretons amateurs de beurre est déjà attesté<sup>33</sup>.

Les achats d'épices sont eux aussi concentrés sur cette période : l'accès aux marchés urbains permet la présence d'une belle diversité d'épices exotiques, mais aussi de condiments d'origine locale, tels le persil ou la moutarde. Les fruits frais font partie du menu, y compris sur la route : les fruits de saison, cerises et prunes, sont consommés en toute situation ; le séjour à Bordeaux permet toutefois d'y ajouter des fruits exotiques, tels que le citron, ou « lymon »<sup>34</sup>. Les « herbes à potager »<sup>35</sup> ont une présence discrète, notamment marquée par les oignons, choux, pois et fèves, mais aussi par les concombres. Citrons et concombres, issus des cultures maraîchères et fruitières d'Afrique du Nord et d'Andalousie, n'avaient pas été reconnus jusqu'ici dans les référentiels archéologiques de France méridionale médiévale<sup>36</sup>. Il était manifestement possible d'en trouver en vente sur les marchés de Bordeaux au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, à prix relativement élevé cependant : les citrons coûtent la belle somme de sept sous et six deniers à l'hôtel de Coëtivy.

Dans le même temps, la distinction sociale, momentanément effacée sur la route, retrouve ses droits. Durant le séjour bordelais, il est ainsi fait mention d'une « demie pipe de vin pour le commun »<sup>37</sup>. On peut également supposer qu'une partie des aliments achetés, du pain, de la viande, du lard ou des choux, composantes de l'alimentation populaire<sup>38</sup>, est en réalité destinée non pas à la table du sénéchal, mais à celle de ses gens. Le contraste est patent entre les repas de route, où l'on se contente d'aliments de base, et les repas pris en situation sédentaire. Ce rare exemple de compte de voyage<sup>39</sup> permet ainsi de comparer deux situations fort différentes : en

---

<sup>31</sup> « lo peys de Buch » ; Alberto PUIG, « Questions de lamproie, à la bordelaise », dans Lise CHAPUIS, Élisabeth MELLER-LIRON et Caroline RIVES (dir.), *La lamproie, ou les eaux limoneuses de la mémoire*, Cognac, 1994, p. 55-62, p. 55.

<sup>32</sup> Bruno LAURIOUX, « Du Bréhémont et d'autres fromages renommés au XVe siècle », dans *Une histoire culinaire du Moyen âge*, Paris, 2005, p. 375-390.

<sup>33</sup> B. LAURIOUX, *Manger au Moyen Âge...*, p. 29.

<sup>34</sup> A.N., 1AP/565<sup>4</sup>, fol. 5r<sup>o</sup>.

<sup>35</sup> *Ibid.*, fol. 4v<sup>o</sup>.

<sup>36</sup> Laurent BOUBY, Bénédicte PRADAT et Marie-Pierre RUAS, « Les restes de fruits dans les dépôts archéologiques du Midi de la France (V<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) », *Archéologie du Midi Médiéval*, 23-1, 2005, p. 145-193, ici p. 187.

<sup>37</sup> A.N., 1AP/565<sup>4</sup>, fol. 7v<sup>o</sup>.

<sup>38</sup> Bruno LAURIOUX, « Distinction et alimentation à la fin du Moyen Âge », dans Jean-Philippe GENET et E. Igor MINEO (dir.), *Marquer la prééminence sociale*, Paris, 2015, p. 323-345 ; C. VIAUT, « À la table des princes... ».

<sup>39</sup> Parmi d'autres exemples : Jean KERHERVE, « Une existence en perpétuel mouvement. Arthur de Richemont, connétable de France et duc de Bretagne (1393-1458) », dans *Viajeros, peregrinos, mercaderes en el Occidente medieval*, XVIII semana de estudios medievales, Estella, 1991, p. 69-114. Mais surtout, on trouve dans le même chartrier de Thouars les comptes journaliers de Louis II de La Trémoille, étudiés d'abord par Philippe CONTAMINE (« À propos du 'voyage à Milan' (février-juillet 1500) : Louis de La Trémoille, Louis XII et Ludovic le More », dans *Milano nell'età di Ludovico il Moro, Actes du colloque de Milan (28 février-4 mars 1983)*, Milan, 1983, 2 vol., t. I, p. 81-92), puis par Laurent VISSIERE ('*Sans poinct sortir hors de l'ornière*'. *Louis II de La Trémoille (1460-1525)*, Paris, 2008).



cas de nécessité, l'alimentation d'un chevalier tel qu'Olivier de Coëtivy ne se distingue en rien de celle de ses hommes et se limite à l'essentiel. En sa résidence de Bordeaux, le nouveau sénéchal de Guyenne peut à nouveau bénéficier d'une alimentation plus classiquement élitaine : volailles, pigeons, poissons frais, fruits et légumes exotiques agrémentés d'épices. Cette simple pièce comptable illustre ainsi, s'il en était encore besoin, l'importance accordée à un certain type d'alimentation, oserait-on dire à une certaine gastronomie, dans un style de vie aristocratique digne de ce nom, au même titre que certains éléments matériels comme l'habit ou le port des armes. À ce titre, nous n'avons certainement pas exploité le plein potentiel de ce document, qui apporte également bien des précisions à ces sujets.

---

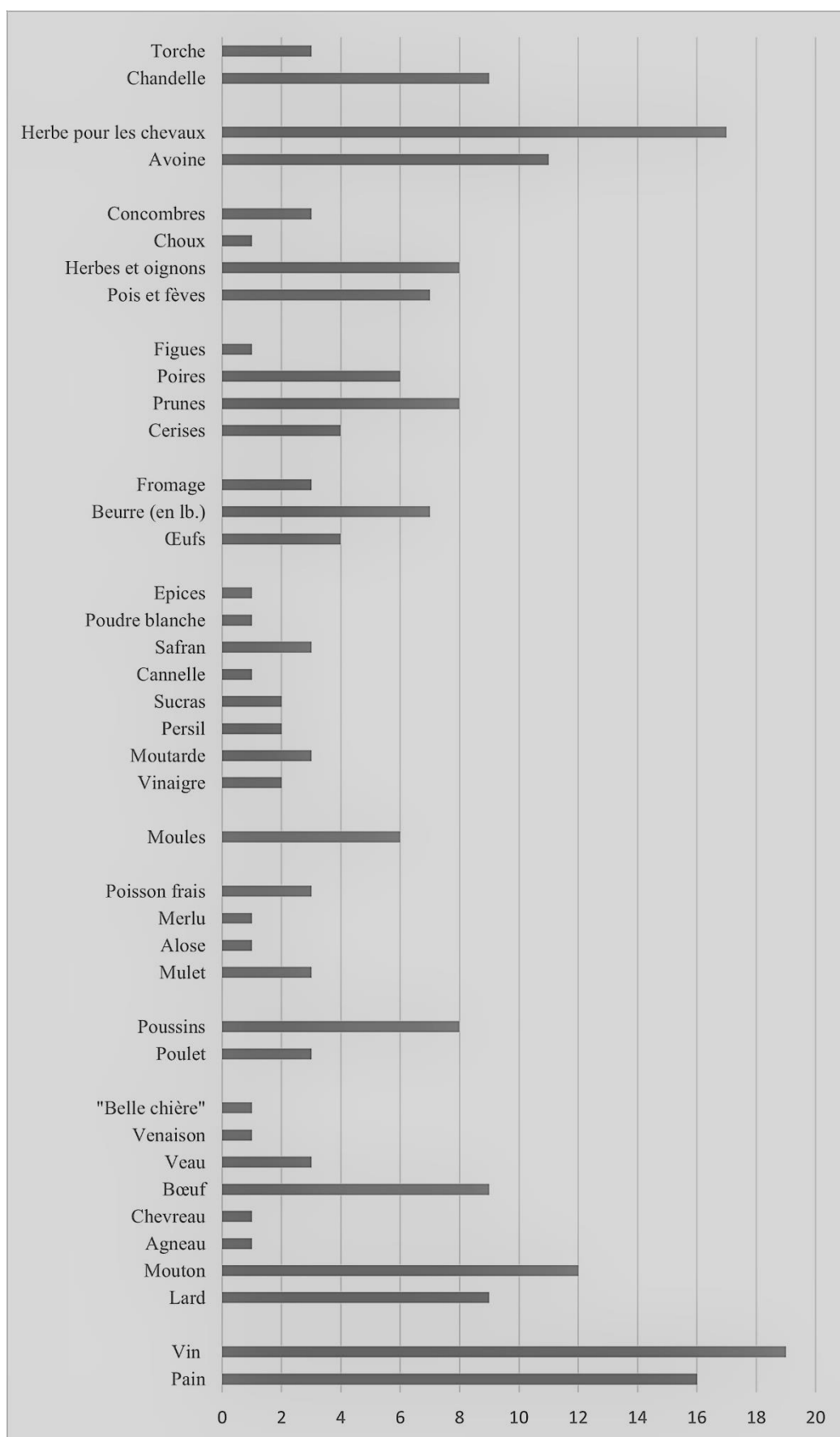


Figure 3 Graphique du nombre d'achats par poste de dépenses pour le voyage d'Olivier de Coëtivy en Bordelais et Saintonge (juin-juillet 1451)

## Édition du compte de voyage d'Olivier de Coëtivy, 23 juin-13 juillet 1451

*Comptes pour Olivier de Coëtivy, allant de la Réole à Taillebourg auprès de Charles VII,  
puis revenant à Bordeaux, du 23 juin au 13 juillet 1451.*

A.N., 1AP/565<sup>4</sup>, original sur papier, 7 f°.

Note. Pour en faciliter la lecture, les totaux des comptes ont été transcrits en chiffres arabes.

[f°1r°]

Le mercredi XXIII<sup>e</sup> jour de juing l'an mil CCCCLI partit mond. S<sup>r</sup> de La Reolle<sup>40</sup> pour aller devers le roy qui pour lors estoit à Taillebourg, et estoit mond. S<sup>r</sup> accompagné des gens cy dessoubz nommez et les chevaulx à sa despence.

Messire Guillaume .....	I cheval
Yvonet Treves .....	I cheval
Jaquet Durandeu .....	I cheval
Baillet .....	I cheval
Le grant Colin.....	I cheval
Le mareschal .....	I cheval
Braquet .....	II chevaulx
Keradenec.....	I cheval
Le barbier .....	I cheval
Led. Pauler .....	I cheval
Et le Bahu .....	I cheval
Somme XI personnes et XII chevaulx	

Despence et premierement

Led. jour à une guide qui amena mond. S<sup>r</sup> de La Sauveterre<sup>41</sup> jusques pres de Poyoles<sup>42</sup> X hardis valans..... 2 s. 6 d.

Led. jour à souper à Liborne

En XIII muletz XXII hardis valans ..... 5 s. 6 d.

Le jeudi ensuivant jour de Saint Jehan, en despence faictes par Yvonet, dont je tiens compte :

En IX quartes <sup>43</sup> de vin de IIII hardis la quarte .....	9 s.
En venoyson XII hardis valans.....	3 s.
En lart XX d. pour ce .....	20 d.
En cerises XVIII hardis valans.....	4 s. 6 d.
En herbes pour les chevaulx XX hardis valans .....	5 s.
En avoine XXI s. VIII d. pour ce .....	21 s. 8 d.
En don fait aux mariniers qui menerent mond. S <sup>r</sup> sur l'eau devers Mons <sup>r</sup> d'Esternay <sup>44</sup> IIII hardis valans.....	12 d.

<sup>40</sup> La Réole, aujourd'hui arrondissement de Langon, Gironde.

<sup>41</sup> Sauveterre-de-Guyenne, auj. arr. de Langon, Gir.

<sup>42</sup> Pujols, auj. arr. de Libourne, Gir.

<sup>43</sup> Deux pintes (soit 1,88 l. environ en mesures de Paris).

<sup>44</sup> Jean Le Boursier, seigneur d'Esternay, alors commandant de la flotte royale en Guyenne.

En don fait aux portiers qui ouvrirent la porte à mond. S<sup>r</sup> au retour de mond. S<sup>r</sup> d'Esternay X hardis valans ..... 2 s. 6 d.  
 En doit estre baillé à Jamet le mareschal sur ce qui lui estoit deu de fers baillés à La Reole pour ce ..... 13 s. 9 d.  
 Somme de ceste page ..... 70 s. 1 d.

[f°1v°]

Le vendredi XXV<sup>e</sup> jour dud. mois de juing aud. lieu de Liborne

En trois XII<sup>nes</sup> de pain de III d. la piece ..... 9 s.  
 En XIII quartes de vin de III hardis la quarte ..... 14 s.  
 En deux alouses ..... 5 s.  
 En eufs XX d. pour ce ..... 20 d.  
 En moucles ..... 2 s. 6 d.  
 En troys livres de beurre ..... 4 s.  
 En moustarde ..... 6 d.  
 En vin aigre ..... 6 d.  
 En ung fromage ..... 20 d.  
 En chandelle ..... 10 d.  
 En une torche ..... 5 s.  
 En herbes pour les chevaulx XXIII hardis valans ..... 6 s.  
 En avoine pour lesd. chevaulx ..... 20 s.

Led. jour aud. lieu de Liborne

En une aulne et demie et demi quarte de damas<sup>45</sup>, de III escus et demy l'aune valant ..... 10 l. 1 s. 1 d.  
 En une aulne et quarte de morequin<sup>46</sup> à fere chapperon à mond. S<sup>r</sup> de III escus l'aune valant ..... 103 s. 1 d. ob.  
 En une paire de chausses pour mond. S<sup>r</sup> II escus valant ..... 60 s.  
 En deux aulnes de noir à fere doubleure à la robe de mond. S<sup>r</sup> de XXV s. l'aune valant ..... 50 s.

Le samedi ensuivant au passage de Guystres<sup>47</sup> ..... 4 s. 4 d.

Led. jour à disner à champ en pain, vin, eufs et herbe pour les chevaulx ..... 10 s.

Led. jour à St Megrin<sup>48</sup> sur jour en pain, vin et cerises V s., pour ce ..... 5 s.

Somme de ceste page ..... 25 £ 3 s. 2 d. ob.

[f°2r°]

Led. jour à souper à Pons<sup>49</sup>

En XIII pains de III d. la piece ..... 3 s. 3 d.  
 En V potz de vin de XII d. le pot ..... 5 s.  
 En III XII<sup>nes</sup> d'eufs ..... 3 s.

<sup>45</sup> Étoffe (originellement de la ville de Damas) dont le dessin se détache en satiné sur fond mat ou inversement.

<sup>46</sup> Étamine de coton, étoffe orientale ; vêtement fait de cette étoffe.

<sup>47</sup> Guîtres,auj. arr. de Libourne, Gir.

<sup>48</sup> Saint-Maigrin,auj. arr. de Jonzac, Charente-Maritime.

<sup>49</sup> Pons,auj. arr. de Saintes, Ch.-M.

En poisson fretz.....	3 s. 4 d.
En beurre fretz.....	10 d.
En cerises.....	10 d.
En belle chiere.....	2 s. 6 d.
Pour la barbe de Mons <sup>r</sup> .....	20 d.
Pour la soupee desd. XIII chevaux.....	21 s. 8 d.
Pour X sucras .....	4 s. 2 d.

Le dimenche ensuivant disna mond. S<sup>r</sup> à Taillebourg<sup>50</sup>.  
Ce jour pour despence faicte par Jaquet et Yvonet à Saint Jame<sup>51</sup> au bout du pont de  
Taillebourg ..... 2 s. 6 d.  
Led. jour pour le souper de mond. S<sup>r</sup> aud. lieu de Saint Jame V s., pour ce .... 5 s.

Le lundi ensuivant aud. lieu de Saint Jame à desjeunner  
En pain, vin, eufs beurre et lart ..... 4 s. 2 d.

Led. jour à Saint Jehan d'Angely<sup>52</sup> pendant ce que mond. S<sup>r</sup> aloyt à Pons  
En deux aulnes et quart de morequin à fere une robe à mond. S<sup>r</sup> de II escus et quart l'aune  
valant..... 7 £ 11 s. 10 d. ob.  
En deux aulnes de toile à pacquer led. drap avecques certains autres draps de soye et  
d'escarlate pris pour mond. S<sup>r</sup> en l'argenterie..... 6 s. 8 d.  
Led. jour aud. lieu de Saint Jehan pour le seel de la lectre que Mons<sup>r</sup> obtint du Roy adressee à  
Mess<sup>rs</sup> de Dunoys et le chancelier touchant l'office de seneschal ..... 7 s. 6 d.  
En despence faicte par led. Paulet et ung homme aud. lieu de Saint Jehan et à Xainctes  
..... 5 s. 10 d.

Somme de ceste page ..... 11 £ 9 s. 9 d. ob.

[f°2v°]

Led. lundi XXVIII<sup>e</sup> jour de juing disna et souppa à Pons  
En deux XII<sup>mes</sup> et demie de pain de III d. la piece ..... 7 s. 6 d.  
En IX potz de vin de XII d. le pot ..... 9 s.  
En poisson fretz..... 5 s.  
En moucles ..... 15 d.  
En merluz ..... 2 s. 6 d.  
En eufs..... 20 d.  
En cerises..... 10 d.  
En belle chiere..... 3 s. 4 d.  
Pour la livree de XIII chevaux à II s. VI d. chascun cheval..... 32 s. 6 d.  
Pour la despence de Jamet et du page Braquet, le dimenche devantd. aud. lieu de  
Pons ..... 5 s.  
Pour la despence des deux chevaux de Braquet led. dimenche aud. lieu de Pons... 5 s.  
Pour XIII sucras led. lundi ..... 5 s. 5 d.  
Pour fers aud. lieu de Pons :  
Au cheval du grant Colin ..... II fers  
Aux chevaux de Braquet ..... III fers  
Aud cheval du mareschal ..... III fers

<sup>50</sup> Taillebourg,auj. arr. de Saintes, Ch.-M.

<sup>51</sup> Saint-James,auj. lieu-dit de la commune de Port-d'Envaux, arr. de Saintes, Ch.-M.

<sup>52</sup> Saint-Jean d'Angéy, chef-lieu d'arr., Ch.-M.

Au cheval de Messire Guillaume .....	I fer
Au cheval de Baillet .....	I fer
Au petit rouan.....	II fers
Au cheval de Yvonet.....	III fers
Au cheval du barbier .....	II fers
Somme : XVII fers à XII d. chascun fer valans .....	17 s.
Pour l'ambourreuse de troys selles et le bahu et pour courayes <sup>53</sup> et ung colier à museliere...	12 s. 6 d.
En deux escuz baillés à l'ostesse du commandement de mond. S <sup>r</sup> pour les bailler à la femme feu Guillot Faure sur ce que mond. S <sup>r</sup> lui povoit devoir, pour ce .....	55 s.
Somme de ceste page .....	8 £ 3 s. 6 d.

**[f°3r°]**

Le mardi penultime jour dud. mois de juing pour despence faicte par Yvonet à Thalemond<sup>54</sup>

Pour deux XII <sup>nes</sup> et demie de pain de III d. la piece .....	7 s. 6 d.
En VI pintes de vin .....	3 s.
En demie XII <sup>ne</sup> de pouletz .....	5 s.
En ung aigneau .....	5 s.
En mouton .....	3 s. 4 d.
En lart .....	5 s.
En belle chiere .....	2 s. 6 d.
Pour la disnee de X chevaulx .....	8 s. 4 d.
En ung escu baillé au mareschal du commandement de mond. S <sup>r</sup> .....	27 s. 6 d.
En ung escu baillé à Colas de Cumont du commandement de mond. S <sup>r</sup> .....	27 s. 6 d.
Led. jour au batel devant Bourdeaux en pain, vin et chandelle .....	5 s. 9 d.

Le mercredi ensuivant aud. lieu de Bourdeaux

En pain.....	15 s. 6 d.
En vin .....	17 s. 6 d.
En beuf .....	5 s.
En mouton .....	13 s. 9 d.
En lart .....	5 s.
En ung fromage .....	10 d.
En VI poulez mis en pasté.....	7 s. 6 d.
En especes pour lesd. pastés .....	2 s. 6 d.
En la fasson desd. pastés .....	3 s. 9 d.
En eufs .....	2 s. 6 d.
En une livre de chandelle .....	15 d.
En une torche.....	7 s. 6 d.
En prunes et poires .....	2 s.
Somme de ceste page .....	9 £ 5 s.

**[f°3v°]**

Led. mercredi derin jour de juing

<sup>53</sup> Courroie.

<sup>54</sup> Talmont-sur-Gironde, auj. arr. de Saintes, Ch.-M.

Pour la despence de mariniers qui ont amené Mons <sup>r</sup> de Tallemont à Bourdeaux .....	2 s. 6 d.
Pour potz de terre à mectre cuisine la viande .....	2 s. 6 d.
Pour herbe pour le petit cheval que Mons <sup>r</sup> chevauchoit par la ville IIII hardis valans .....	12 d.
Pour demy boisseau d'avoine pour led. cheval .....	7 s. 6 d.
Pour la despence de Paulet et son cheval le mardi devandit, tant à Blaye <sup>55</sup> que en chemin et pour son passage de Blaye à Bourdeaux .....	7 s. 6 d.

Le jeudi premier jour de juillet aud. lieu de Bourdeaux

En pain .....	15 s.
En vin .....	23 s.
En beuf et mouton .....	23 s.
En poullaille .....	6 s. 8 d.
En prunes, poires, poys et herbes à potagier .....	6 s. 3 d.
En moustarde .....	3 d.
Pour le disner des mariniers de Tallemont .....	2 s. 6 d.
Pour avoine .....	3 s. 9 d.
Pour herbe pour les chevaux .....	2 s. 6 d.
Pour la feuruse du petit cheval .....	2 s. 6 d.
Pour une XII <sup>ne</sup> d'esguilletes <sup>56</sup> et ung laz <sup>57</sup> pour mond. S <sup>r</sup> .....	21 d.
En trois escuz baillez aux mariniers qui ont amené mond. S <sup>r</sup> de Tallemont à Bourdeaux .....	4 £ 2 s. 6 d.
Au Rat, trompette, du commandement du mond. S <sup>r</sup> .....	10 s.
Somme de ceste page .....	10 £ 5 d.

[f°4r°]

Le vendredi II<sup>e</sup> jour de juillet aud. lieu de Bourdeaux

En V XII <sup>nes</sup> et demie de pain de III d. la piece .....	16 s. 6 d.
EN XXIII potz de vin de XII d. le pot .....	24 s.
En IIII XII <sup>nes</sup> de muletz .....	15 s.
En trois livres de beurre .....	3 s. 9 d.
En moucles .....	6 d.
En herbes et oygnons .....	6 d.
En prunes .....	6 d.
En canelle .....	20 d.
En une estamine <sup>58</sup> .....	20 d.
En herbe pour les chevaux .....	20 d.
En avoine .....	3 s. 9 d.
En IIII aulnes de morequin à fere manteaux, l'un pour Mons <sup>r</sup> et l'autre pour Mons <sup>r</sup> le gouverneur de II escuz et demy l'aune, montant X escuz valans .....	13 £ 15 s.
Pour ung chapeau à fere couvrir de drap de soye pour mond. S <sup>r</sup> le gouverneur XVIII hardis valans .....	4 s. 6 d.
En don fait par Mons <sup>r</sup> aux trompettes qui l'on convoyé à l'institution de son office	

<sup>55</sup> Blaye, auj. chef-lieu d'arr., Gir.

<sup>56</sup> Cordon ferré aux deux bouts.

<sup>57</sup> Lien ou attache.

<sup>58</sup> Étoffe de laine ou de coton, non feutrée, non croisée ; vêtement ou pièce du vêtement fait dans cette étoffe. Dans un contexte culinaire, plutôt une toile servant à cribler ou à filtrer.

.....	20 l.
En don fait aux huissiers de la chancellerie III escuz valans .....	4 £ 2 s. 6 d.
En don fait à Tassin, huissier d'armes, qui l'avoit convoyé à lad. institution III escuz valans .....	110 s.
En don fait aux heraulx qui n'avoient point accompaignié mond. S <sup>r</sup> III escuz valans .....	4 £ 2 s. 6 d.
En XII escuz baillés à Keradenec pour aller en Bretayne ou mond. S <sup>r</sup> l'envoye .....	16 £ 10 s.
En VIII escuz baillés à Jehan du Mans, taillendier de mons <sup>r</sup> de Dunoys, pour la fasson de deux pourpains de veloux, l'un noir et l'autre cramoisy, de deux manteaux d'une robe pour Mons <sup>r</sup> et pour la couverture du chapeau de mons <sup>r</sup> le gouverneur .....	110 s.
Somme de ceste page .....	73 £ 5 s.

[f°4v°]

Le samedi III<sup>e</sup> jour de juillet aud. lieu de Bourdeaux

En VI XII <sup>nes</sup> de pain de III d. la piece .....	18 s.
En XXV potz de vin de XII d. le pot.....	26 s.
En une XII <sup>ne</sup> de mulletz.....	15 s.
En maigre et lubines <sup>59</sup> .....	7 s. 6 d.
En moucles .....	6 d.
En troys livres de beurre.....	3 s. 9 d.
En herbes pour potaige .....	3 d.
En poys II hardis valans .....	6 d.
En boys XXIII hardis valans .....	5 s. 9 d.
En une livre de chandelle .....	15 d.
En herbe pour les chevaulx .....	3 s. 4 d.
En demy boisseau d'avoine.....	7 s. 6 d.

Le dimanche IIII<sup>e</sup> jour dud. mois aud. lieu de Bourdeaux

En V XII <sup>nes</sup> et demie de pain de 3 d. la piece .....	16 s. 6 d.
En XXX potz de vin de XII d. le pot.....	30 s.
En V quartiers de mouton et une poitrine de beuf.....	30 s.
En une XII <sup>ne</sup> de poussins .....	18 s.
En deux oisons .....	6 s.
En poys II hardis valans .....	6 d.
En herbes pour potaige .....	3 d.
En prunes et poires .....	2 s.
En chandelle .....	9 d.
En une paire de souliers à Yvonet.....	4 s. 2 d.
En une paire de souliers à Messire Guillaume .....	4 s. 2 d.
En une paire de souliers à Baillet .....	4 s. 2 d.
En une paire de souliers à Jaquet .....	4 s. 2 d.
En une paire de souliers au Rousseau .....	4 s. 2 d.
Somme de ceste page .....	14 £ 14 s. 2 d.

---

<sup>59</sup> Loup ou bar.



**[f°5r°]**

Le lundi V<sup>e</sup> jour dud. mois de juillet aud. lieu de Bourdeaux

En VI XII <sup>nes</sup> de pain de III d. la piece .....	18 s.
En XXX potz de vin de XII d. le pot.....	30 s.
En ung mouton et demy .....	22 s. 6 d.
En beuf .....	5 s.
En prunes et poires .....	2 s. 6 d.
En veau .....	2 s. 6 d.
En petiz oyseaux et III pigeons .....	7 s. 6 d.
En lymons.....	20 d.
En la fasson de deux pastés de poussins et de deux tartres .....	5 s.
En sucre .....	2 s. 6 d.
En ung fromage .....	2 s.
En herbe pour les chevaulx .....	2 s. 6 d.
En demi boisseau d'avoine.....	7 s. 6 d.

[En marge :] Ce jour soupa Mons<sup>r</sup> de Brion seans.

Le mardi ensuivant aud. lieu de Bourdeaux

En V XII <sup>nes</sup> de pain au pris dessusd.....	15 s.
En XXXI potz de vin au pris que dessus.....	31 s.
En ung mouton et demy .....	22 s. 6 d.
En trippes de mouton.....	2 s. 6 d.
En poussins.....	15 s.
En lart .....	2 s. 6 d.
En meures VI hardis valans.....	18 d.
En poys.....	6 d.
En herbes et oygnons.....	6 d.
En poires et concombres .....	12 d.
En saffran .....	6 d.
En boys.....	6 s. 8 d.
En herbe pour les chevaulx .....	2 s. 6 d.

Somme de ceste page ..... 10 £ 10 s. 10 d.

**[f°5v°]**

Le mercredi VII<sup>e</sup> jour dud. mois de juillet aud. lieu de Bourdeaux

En V XII <sup>nes</sup> de pain au pris dessusd.....	15 s.
En XXX potz de vin au pris dessusd.....	30 s.
En V quartiers de mouton.....	18 s. 9 d.
En beuf .....	5 s.
En lart .....	2 s. 6 d.
En muletz XVIII hardis valans.....	4 s. 6 d.
En deux llivres de beurre.....	2 s. 6 d.
En poys.....	6 d.
En IIII poussins .....	6 s.
En meures.....	18 d.
En la fasson de deux pastés de cyboules <sup>60</sup> .....	20 d.
En percil .....	3 d.

<sup>60</sup> Plante à bulbe (utilisée comme assaisonnement et pour ses vertus préservatives), oignon ou ciboule.

En poires.....	12 d.
En chandelle chez Jehan Gacies où Mons <sup>r</sup> coucha une nuit.....	15 d.
En don fait aux chamberieres de l'ostel .....	2 s. 6 d.
En herbe pour les chevaulx .....	20 d.
En demy boisseau d'avoine.....	6 s. 8 d.
En ung escu mis à fere le bout de la dague de mond. S <sup>r</sup> .....	27 s. 6 d.
Pour la fasson dud. bout .....	6 s.
En ung pourpoint baillé à Anthoine, trompecte .....	35 s.
En troys tiers de drap noir, blanc et vermeil à fere ung hoqueton <sup>61</sup> aud. Anthoine .....	27 s. 6 d.
Pour la fasson dud. hoqueton .....	7 s. 6 d.
 Somme de ceste page .....	 10 £ 4 s. 9 d.

**[f°6r°]**

Le jeudi VIII<sup>e</sup> jour dud. mois de juillet aud. lieu de Bourdeaux

En V XII <sup>nes</sup> de pain au pris dessusd.....	15 s.
En XXX potz de vin au pris que dessus .....	30 s.
En beuf et mouton de ceulz que Mons <sup>r</sup> donna à Mons <sup>r</sup> le gouverneur	
En trippes de veau .....	2 s.
En lart .....	12 d.
En VI poussins .....	9 s.
En saffran .....	6 d.
En choux et percil.....	6 d.
En prunes, poires, figes et noreilles <sup>62</sup> .....	2 s.
En une livre de chandelle .....	15 d.
En boys XXX hardis valans .....	7 s. 6 d.
En herbe pour les chevaulx .....	20 d.
En demy boisseau d'avoine.....	7 s. 3 d.

Le vendredi IX<sup>e</sup> jour dud. mois

En V XII <sup>nes</sup> de pain du pris dessusd. ....	15 s.
En XXX potz de vin au pris que dessus .....	30 s.
En quatre XII <sup>nes</sup> de mulletz.....	10 s.
En une lubine et autre poisson de mer.....	4 s. 9 d.
En deux livres de beurre .....	2 s. 6 d.
En moucles .....	6 d.
En prunes et poires .....	16 d.
En herbes et oygnons.....	6 d.
En II livres de chandelle.....	2 s. 6 d.
En ballez à nectoyer la tour de Ouatfele.....	6 d.
En jonchee pour la chambre de Mons <sup>r</sup> .....	15 d.
En herbe et avoine .....	5 s.
 Somme de ceste page .....	 7 £ 10 s. 6 d.

**[f°6v°]**

Le samedi X<sup>e</sup> jour dud. mois de juillet aud. lieu de Bourdeaux

<sup>61</sup> Veste de grosse toile rembourrée, portée comme protection sous le haubert.

<sup>62</sup> Noisettes.

En V XII <sup>nes</sup> et demie de pain au pris dessusd.....	16 s. 6 d.
En XXX potz de vin au pris dessusd.....	30 s.
En poisson.....	17 s. 6 d.
En trois livres de beurre.....	3 s. 9 d.
En poires et prunes.....	2 s.
En moucles.....	6 d.
En concombres.....	6 d.
En sel à saller la char.....	15 d.
En herbes.....	3 d.
En une livre de chandelle.....	15 d.
En une torche.....	5 s.
En jonchee.....	2 s. 6 d.
En poys III hardis valans.....	9 d.
En une charretee de boys.....	5 s.
En la voiture dud. Boys, du port à l'ostel.....	9 d.
En herbe pour les chevaulx VII hardis valans.....	21 d.
En demy boisseau d'avoine.....	6 s. 3 d.
Pour la tonture de IX aulnes II tiers d'escarlate <sup>63</sup> à II s. VI d. l'aune valant...24 s. 2 d.	
Pour porter certaine artillerie de l'ostel du M <sup>e</sup> de l'artillerie jusques à la tour <sup>64</sup> .....	2 s. 6 d.
En une corde à tirer l'eaue du puys.....	10 d.
En trois potz de terre à mectre la brande au feu et troys biches à eaue.....	3 s.
En ung panier pour la despence.....	10 d.
En III escuz baillés à l'orfevre qui a fait le seel de la senechaucee.....	110 s.
En troys quartiers de taffetaz <sup>65</sup> noir à doubler les manches de la robe de damas de Mons <sup>f</sup> II escuz valans.....	55 s.
 Somme de ceste page.....	 14 £ 11 s. 10 d.

[f<sup>o</sup>7r<sup>o</sup>]

Le dimanche XI<sup>e</sup> jour de juillet aud. lieu de Bourdeaux

En V XII <sup>nes</sup> de pain au pris dessusd.....	15 s.
En XXX potz de vin.....	30 s.
En demy veau.....	37 s. 6 d.
En ung chevreau.....	7 s. 6 d.
En une XII <sup>ne</sup> de poussins.....	20 d.
En lart.....	4 s. 2 d.
En gresses et mouelle de beuf pour mectre en une XII <sup>ne</sup> de petiz pastéz.....	20 d.
En la fasson desd. pastés.....	4 s. 2 d.
En I quartier de pouldre blanche <sup>66</sup> .....	3 s. 9 d.
En saffran.....	15 d.

Pour une paire de chausses pour Mons <sup>f</sup> II reaux valans.....	60 s.
En II escuz baillés à Anthoinne, la trompecte, pour acheter une trompecte...55 s.	
Pour la fasson de la robe de damas de Mons <sup>f</sup> et son chapperon et le bourrelet I escu, pour ce .....	27 s. 6 d.

<sup>63</sup> Drap fin de qualité supérieure gén. rouge, mais aussi d'autres couleurs éclatantes.

<sup>64</sup> Remplace « l'ostel », barré.

<sup>65</sup> Tissu de soie, mince, uni et brillant, taffetas.

<sup>66</sup> Mélange d'épices et de sucre réduits en poudre.

Pour une XII <sup>ne</sup> d'esguilletes pour mond. S <sup>f</sup> .....	20 d.
En trois petiz paelles pour la cuisine .....	37 s. 6 d.
En ung chaslit .....	9 s. 2 d.
En II aulnes de toile pour la cuisine .....	9 s. 2 d.
En ung mortier de terre.....	2 s. 6 d.
En ung pestel et deux grande cuilleres de boys pour la cuisine .....	20 d.
En VIII platz, XVIII escuelles et deux potz d'estain pesans LV livres de II s. VI d. la livre valans.....	6 £ 17 s. 6 d.
 Somme de ceste partie.....	 23 £ 6 s. 8 d.

[f°7v°]

Le lundi XII<sup>e</sup> jour dud. mois de juillet aud. lieu de Bourdeaux

En IIII XII <sup>nes</sup> et demie de pain au pris dessusd. ....	13 s. 6 d.
En XXV potz de vin du pris dessusd.....	25 s.
En beuf .....	6 s.
En mouton de ceulz de Mons <sup>f</sup> d'Armygnac <sup>67</sup>	
En lart .....	3 s.
En trippes de mouton.....	2 s. 6 d.
En poys .....	6 d.
En concombres .....	3 d.
En herbes .....	3 d.
En vin aigre .....	10 d.
En une livre de chandelle.....	15 d.
En deux esguieres de verres .....	3 s.
En meures .....	10 d.
En VIII poussins.....	13 s.
En poires.....	18 d.
En herbes pour les chevaulx.....	20 d.
Pour la voicture de IIII pipes de vin amenees des Cordeliers à la tour .....	5 s.

Le mardi XIII<sup>e</sup> dud. mois de juillet aud. lieu de Bourdeaux

En V XII <sup>nes</sup> de pain du pris dessusd. ....	15 s.
En IX potz de vin pour Mons <sup>f</sup> du pris dessusd.....	9 s.
En demie pipe de vin pour le commun.....	45 s.
En beuf .....	5 s.
Ung mouton de ceulz de Mons <sup>f</sup>	
En poys et fruit .....	3 s. 4 d.
En quatre poussins.....	6 s. 6 d.
En une charretee de boys .....	7 s. 6 d.
En lart .....	10 d.
En moustarde.....	3 d.
 Somme de ceste page .....	 8 £ 10 s. 6 d.

<sup>67</sup> Jean V, comte d'Armagnac et de Rodez (1420-1473).